



# Les Lucioles Ajax

Un centre de services de garde éducatifs

## École élémentaire Notre-Dame-de-la-Jeunesse

### PROGRAMMES ET TARIFS MENSUELS

**Effectif le 1 septembre 2018**

#### **BAMBINS (18 à 30 mois)**

	5jrs	4jrs	3 jrs	2jrs
5 jours complets / semaine	<b>841,73</b>			
4 jours complets / semaine		<b>670,67</b>		
3 jours complets / semaine			<b>503,10</b>	
2 jours complets / semaine				<b>344,00</b>
5 matinées avec dîner (8h45 -12h15)	<b>652,50</b>			
4 matinées avec dîner (8h45 -12h15)		<b>519,90</b>		
3 matinées avec dîner (8h45 -12h15)			<b>390,00</b>	
2 matinées avec dîner (8h45 -12h15)				<b>266,60</b>

#### **PRÉSCOLAIRES (2,5 ans à 3,8 ans)**

	5jrs	4jrs	3 jrs	2jrs
5 jours complets / semaine	<b>776,48</b>			
4 jours complets / semaine		<b>618,68</b>		
3 jours complets / semaine			<b>464,40</b>	
2 jours complets / semaine				<b>318,20</b>
5 matinées avec dîner (8h45 -12h15)	<b>609,00</b>			
4 matinées avec dîner (8h45 -12h15)		<b>485,24</b>		
3 matinées avec dîner (8h45 -12h15)			<b>364,00</b>	
2 matinées avec dîner (8h45 -12h15)				<b>249,40</b>



# Les Lucioles Ajax

Un centre de services de garde éducatifs

## École élémentaire Notre-Dame-de-la-Jeunesse

TARIFICATION POUR LES MATERNELLES,  
JARDINS & SCOLAIRES

**Effectif le 1 septembre 2018**

### Un (1) scolaire- taux mensuel

	5 jrs/semaine	4jrs/semaine	3jrs/semaine	2jrs/semaine exception	1jr
Avant l'école	131,63	105,30	78,98	52,65	s/o
Après l'école	273,00	218,40	163,80	109,20	s/o
Avant et après l'école	365,63	292,50	219,38	146,25	s/o
Congé scolaire, frais payable additionnel par jr.	34,50				

### Deux (2) scolaires- taux mensuel

	5 jrs/semaine	4jrs/semaine	3jrs/semaine	2jrs/semaine exception	1jr
Avant l'école	229,03	183,22	137,42	91,60	s/o
Après l'école	475,02	380,02	285,00	190,00	s/o
Avant et après l'école	636,19	508,95	381,70	254,48	s/o
Congé scolaire, frais payable additionnel par jr.	65,55				

### Trois (3) scolaires- taux mensuel

	5 jrs/semaine	4jrs/semaine	3jrs/semaine	2jrs/semaine exception	1jr
Avant l'école	308,00	246,40	184,80	123,20	s/o
Après l'école	638,82	511,06	383,29	255,53	s/o
Avant et après l'école	855,56	684,45	513,34	342,23	s/o
Congé scolaire, frais payable additionnel par jr.	82,80				

# MODALITÉS DE PAIEMENTS POUR TOUS LES GROUPES D'ÂGE

Les frais de garde doivent être payés avant la prestation du service. Aucun paiement en argent comptant est accepté. Les paiements par Interac et/ou carte de crédit ne sont pas acceptés. Les modes de paiement suivants sont à votre disposition :

1. Courrier électronique/transfert bancaire : Vous avez maintenant l'option de payer vos frais de garde par courrier électronique. L'adresse courriel est [luciolescentral@hotmail.com](mailto:luciolescentral@hotmail.com). La direction aura à répondre à une question pour raison de sécurité. Choisissez quelque chose divulguée dans le formulaire d'inscription de votre enfant par exemple. (Ex. quel est le prénom de mon enfant?)
2. Chèques postdatés

## **FRAIS DE RETARD**

Les frais de garde doivent être payés à temps. La politique de pénalité de retard sera imposée à tout paiement en retard. Le paiement mensuel est dû le premier du mois, **ou** le parent peut le scinder en deux parties égales, dont l'une est due le 1<sup>er</sup> du mois et l'autre le 15 du mois sans exception. *Une pénalité de 3,00\$ sera appliquée, par semaine, sur la période de facturation, si les frais de garde ne sont pas payés à la date prévue.*

## **VACANCES/ABSENCES/CONGÉS/MALADIES**

Seulement les enfants inscrits à 4 ou 5 jours complets par semaine dans le groupe poupons, bambins et préscolaires continueront à accumuler des jours de vacances non payables.

- Un (1) jour de vacances pour chaque période de vingt (20) jours de présence est accumulé.
- Les jours de vacances non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année suivante.
- Le parent est encouragé de sauvegarder ses jours non payables pour ses vacances.
- Les journées d'absences personnelles ou maladie sont payables.

L'enfant d'âge scolaire n'accumule pas de vacances non payables. Tous les jours ouvrables plus les congés fériés dans l'année scolaire sont payables dans le frais mensuel autre que les congés scolaires. Le service durant les congés scolaires pour l'enfant scolaire est additionnel au coût mensuel.

## **ÉTÉ**

Le frais mensuel pour les groupes d'âge 6 mois à 3.8 ans s'applique durant les douze (12) mois. Le parent est encouragé de sauvegarder son accumulation de jour de vacances non payables pour des absences durant les mois de juillet et août. Les inscriptions durant le congé civique pourraient demander un déplacement à un autre centre. Un camp d'été est disponible pour l'enfant de la maternelle jusqu'à 13 ans. Alors que Les Lucioles fournit un petit déjeuner le matin et une collation l'après-midi, les parents ont la responsabilité de fournir un sac-repas pour le dîner de leur enfant à chaque congé scolaire.

## **INSCRIPTION**

Un frais d'inscription de 20\$ par famille est imposé à l'admission et après chaque retrait du service. Les programmes à moins de 5 jours sont disponibles selon les demandes et jumelages possibles. Les horaires irréguliers ne sont pas acceptés.

## **DURÉE**

Une journée complète est d'une durée d'un maximum de 10 hrs.

## **RABAIS**

Un rabais de 10% s'applique sur le tarif le moins élevé si le parent a 2 enfants soit dans le groupe poupons, bambins ou préscolaires. Le scolaire de la même famille bénéficie du rabais de 10% lorsque qu'il participe à une journée complète. Pour les enfants de la même famille qui participent au programme parascolaire, un rabais est déjà pré-calculé dans le frais en vigueur.

## **RETRAIT ET RÉ-INSCRIPTION**

Le parent qui retire ses enfants à la fin de juin avec l'intention de se réinscrire en septembre doit remettre un chèque postdaté de 20\$ comme frais de réinscription par famille daté le premier (1<sup>e</sup>) juin et un chèque postdaté équivalent à la moitié des frais mensuels payables pour septembre, daté le premier (1<sup>e</sup>) juillet. Le frais d'inscription n'est pas remboursable.

**Pour toutes questions ou politiques pertinentes s.v.p. se référer au Guide à l'intention des parents**